Communauté de communes de l'Ernée

Parc d'Activités de la Querminais

BP 28 - 53500 Ernée Tel : 02.43.05.98.80

Courriel: accueil@lernee.fr Site Internet: cc-lernee.fr



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID: 053-245300355-20240327-DD 2024 008-CC

Date de Publication: 02/04/2024

DECISION DU PRESIDENT Nº DD-2024-008

Prise de délégation du Conseil Communautaire

- → Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- → Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- → Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- → Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS:

Refonte du Système d'Information Géographique (SIG) communautaire Marché n° MF-2022-001 : Avenant n° 1

Marché : Refonte du Système d'Information Géographique (SIG) communautaire Titulaire : Ciril Groupe – 49 Avenue Albert Einstein – 69100 VILLEURBANNE

Objet de l'avenant : Ajout de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires permettant l'acquisition de nouveau module :

- Module dessins avancés
- Module intervention
- Module DT DICT

Détaillés dans le BPU actualisé joint à l'avenant

DECIDE:

Est autorisé l'approbation, par la personne responsable du marché, de l'avenant n° 1 au marché désigné ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 27/03/2024

